



0 4 0 8

ACIDE DETARTRANT DEROUILLANT DEGRAISSANT EN INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE MATÉRIELS EN ACIER INOXYDABLE A USAGES PROFESSIONNELS

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base de complexe acide dégraissant en solution avec des agents surfactifs à haut pouvoir mouillant.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ETAT PHYSIQUE	: Liquide.
MASSE VOLUMIQUE	: 1360 g/l +/- 20g/l.
COULEUR	: Jaune.
ODEUR	: Faiblement acidulée.
REACTION CHIMIQUE	: Fortement acide.
pH pur	: 0,5 environ
INFLAMMABILITE	: ININFLAMMABLE

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

Miscible instantanément dans l'eau et en toutes proportions.

Détergent, désincrustant, détartrant concentré.

Bon pouvoir émulsionnant et pénétrant des dépôts présents sur surfaces à nettoyer.

Disperse les matières organiques, les amas constitués de souillures protéiques.

Dissout les tartres, dépôts calcaires, tartres organiques, "pierre de lait" sur les matériels, récipients et surfaces en acier inoxydable pouvant se trouver au contact des aliments.

Légèrement moussant aux conditions d'utilisation.

Elimine les traces d'oxydes, de rouille sur les surfaces.

Dans les conditions et concentrations d'utilisation préconisées, n'attaque pas les joints en caoutchouc, plastiques usuels, alliages inoxydables.

Désincruste les dépôts organiques et minéraux également sur les matières plastiques (bacs et matériels en polyéthylène), faïences, surfaces carrelées.

Est utilisé en agroalimentaire, dans les cuisines, restaurants, ateliers de fabrications de plats cuisinés, viandes, poissons, salaisons, laiteries, fromageries, industries des boissons, ateliers vinicoles, etc...



MODES ET DOSES D'EMPLOI

Utilisation générale :

S'utilise dilué dans l'eau froide ou chaude (jusqu'à 55 - 60 °c) à une concentration de 1 à 5 %, en trempage, brossage ou pulvérisation.

Effectuer ensuite un rinçage complet des surfaces à l'eau claire.

Détartrage de percolateurs, machines à café, fer à vapeur, autocuiseurs :

Diluer dans l'eau à 10 %

Effectuer ensuite un rinçage complet des surfaces à l'eau claire.


Détartrage des Autoclaves industriels à vapeur :

Traitement en bain lorsque la quantité de rouille et de tartre est importante : réaliser le traitement à vide (sans denrées alimentaires ou boîtes de conserves) avec les paniers supports et intercalaires

Diluer dans de l'eau à 0,5 %

Effectuer ensuite un rinçage complet des surfaces à l'eau claire.

RECOMMANDATIONS



N° 04
HJ 2034

DANGER
Contient de l'ACIDE PHOSPHORIQUE
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans les déchets industriels spéciaux.

Contient

- moins de 5% de : agents de surface non ioniques

PRÉCAUTIONS et CONTRE INDICATION :

- . Ne pas mélanger ou mettre au contact avec des alcalins forts ou de l'eau de javel (chlore).
- . Refermer l'emballage après chaque utilisation.
- . Protéger du gel au stockage.

. NE PAS IMMERGER DE CUIVRE dans le bain.

. **Produit fortement ACIDE : ne pas utiliser sur métaux en alliages légers, surfaces peintes et autres surfaces sensibles aux produits acides.**

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.

